

Erratum

La note de *Présent fait aux lecteurs* p. 21 concernant « Nous n'avons qu'un temps à vivre » (*LD*, p. 103) est erronée. Un témoin nous fait savoir que ce n'est pas à la chanson du comte de Bonneval que Debord se réfère ici, mais au refrain du « Chœur de ralliement des Chouans en cas de défaite ». Voici ce refrain :

« Nous n'avons qu'un temps à vivre,
Nous le devons à l'honneur.
C'est son drapeau qu'il faut suivre
Pour arriver au vrai bonheur [bis]. »

Debord a possédé le disque *Les Chouans* édité par la société d'édition musicale de Jean-Marie Le Pen, mais le « Chœur de ralliement » n'y figure pas. Tout porte à croire qu'il a découvert ce chant dans *l'Histoire de France par les chansons*, t. 4 (Gallimard, 1956).

Erratum

La note de *Présent fait aux lecteurs* p. 21 concernant « Nous n'avons qu'un temps à vivre » (*LD*, p. 103) est erronée. Un témoin nous fait savoir que ce n'est pas à la chanson du comte de Bonneval que Debord se réfère ici, mais au refrain du « Chœur de ralliement des Chouans en cas de défaite ». Voici ce refrain :

« Nous n'avons qu'un temps à vivre,
Nous le devons à l'honneur.
C'est son drapeau qu'il faut suivre
Pour arriver au vrai bonheur [bis]. »

Debord a possédé le disque *Les Chouans* édité par la société d'édition musicale de Jean-Marie Le Pen, mais le « Chœur de ralliement » n'y figure pas. Tout porte à croire qu'il a découvert ce chant dans *l'Histoire de France par les chansons*, t. 4 (Gallimard, 1956).

Erratum

La note de *Présent fait aux lecteurs* p. 21 concernant « Nous n'avons qu'un temps à vivre » (*LD*, p. 103) est erronée. Un témoin nous fait savoir que ce n'est pas à la chanson du comte de Bonneval que Debord se réfère ici, mais au refrain du « Chœur de ralliement des Chouans en cas de défaite ». Voici ce refrain :

« Nous n'avons qu'un temps à vivre,
Nous le devons à l'honneur.
C'est son drapeau qu'il faut suivre
Pour arriver au vrai bonheur [bis]. »

Debord a possédé le disque *Les Chouans* édité par la société d'édition musicale de Jean-Marie Le Pen, mais le « Chœur de ralliement » n'y figure pas. Tout porte à croire qu'il a découvert ce chant dans *l'Histoire de France par les chansons*, t. 4 (Gallimard, 1956).

Erratum

La note de *Présent fait aux lecteurs* p. 21 concernant « Nous n'avons qu'un temps à vivre » (*LD*, p. 103) est erronée. Un témoin nous fait savoir que ce n'est pas à la chanson du comte de Bonneval que Debord se réfère ici, mais au refrain du « Chœur de ralliement des Chouans en cas de défaite ». Voici ce refrain :

« Nous n'avons qu'un temps à vivre,
Nous le devons à l'honneur.
C'est son drapeau qu'il faut suivre
Pour arriver au vrai bonheur [bis]. »

Debord a possédé le disque *Les Chouans* édité par la société d'édition musicale de Jean-Marie Le Pen, mais le « Chœur de ralliement » n'y figure pas. Tout porte à croire qu'il a découvert ce chant dans *l'Histoire de France par les chansons*, t. 4 (Gallimard, 1956).